



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mars 2009

Collonges lès Premières, le 30/03/2009

1) DEMANDE DE SUBVENTION 2009

Monsieur le Maire présente le projet d'investissement 2009 pour des travaux rue de la Grande Charrière. Il présente le devis de la DDE s'élevant à 24 720 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2/2009 du 16 janvier 2009 adoptant les orientations budgétaires pour l'année 2009 ;

Considérant que ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50 % dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie « Projets 2009 aide aux petits travaux de voirie et aménagements urbains » et qu'il convient de définir le plan de financement pour tenir compte de la participation du Conseil Général :

- Subvention du Conseil Général

50 % du montant HT plafonné à 20 000 € : **10 000 €**

- Financement communal : **14 720 €**

TOTAL HT

.....
24 720 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter le concours financier du Conseil Général dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie « Projets 2009 aide aux petits travaux de voirie et aménagements urbains » ,
- approuve le projet et son coût,
- approuve le plan de financement.
- Les travaux ne seront réalisés que si les subventions sont accordées.
- Il certifie donc que les travaux n'ont pas commencé et ne commenceront pas avant notification de l'arrêté attributif de subvention.
- charge Monsieur le Maire de signer les documents correspondant à cette demande.

2) CONVENTION AVEC DESIE

Monsieur le Maire présente les problèmes rencontrés avec notre fournisseur actuel DELPHOR Bourgogne pendant les vacances de 2008 et ces derniers mois et souhaite changer de fournisseur de repas.

Mr le Maire présente la convention de la société DESIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de choisir la société DESIE pour la livraison des repas du Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- Approuve la convention.
- autorise Mr le Maire à signer cette nouvelle convention.

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Mr le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- vote le compte de gestion 2008, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le compte administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u> : Dépenses	190 320.98 €
Restes à Réaliser :	12 000 €

Recettes	92 809.95 €
Restes à Réaliser :	18 500 €

<u>Fonctionnement</u> : Dépenses	333832.40 €
Recettes	708 928.51€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-97 511.03 €
Fonctionnement :	375 096.11 €
Résultat global :	277 585.08 €

5) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROLLIN Jean Emmanuel, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	36 619.13 €
- un excédent reporté de :	338 476.98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	375 096.11 €

- un déficit d'investissement de :	97 511.03 €
- un excédent des restes à réaliser de :	6 500 €
Soit un besoin de financement de :	91 011.03 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2008 : excédent	375 096.11€
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 011.03 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	284 085.08 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	97 511.03
---	-----------

6) VOTE DU BP 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2009 :

Investissement

Dépenses :	193 511.03 €
Recettes :	193 511.03 €

Fonctionnement

Dépenses :	678 780.08 €
Recettes :	678 780.08 €

7) INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Enquête Publique pour la création et la mise en exploitation d'un pôle de traitement du bois dans l'entreprise ATOUT BOIS. L'enquêteur public émet un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle la date du 7 juin 2009 pour la tenue des élections européennes.

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 250 € au vélo club offensive Dijon dans le cadre du Tours des Grands Ducs qui fera étape à Collonges lès Premières.

Monsieur le Maire donne la fréquentation journalière du CLSH pendant les vacances de Février, plus de 35 enfants ont fréquenté le CLSH par jour.

Cela montre le besoin de cette ouverture.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à procéder à l'emploi nécessaire d'animateurs saisonniers pour les vacances de Printemps.

Le Chemin de la Fortale sera rénové. Le montant des travaux s'élève pour 6695 € HT. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire effectuer ces travaux.

Des panneaux de signalisations seront posés à l'entrée du village à l'Hermitage.

Monsieur le Maire relate les derniers événements survenus à la gare. La destruction par le feu pose des problèmes de sécurité et d'image de la SNCF.

Lors de la réunion de concertation de ligne du 25 mars 2009 auquel assistait Mr le Maire, les arrêts à la gare de Collonges lès Premières n'ont pas évolués et restent les mêmes. Une amélioration plus importante est envisagée pour 2011 dans le cadre des cadencements.

Le Conseil Municipal décide de reprendre l'organisation d'un méchoui pour le 14 juillet 2009.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel